|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AEWA_4Colours | *ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’eau migrateurs D’afrique-eurasie* |  |
| **7ème Session de la rÉunion des parties contractantes***4-8 décembre 2018, Durban, Afrique du Sud* |
| *“Par-delà 2020 : Faҫonner la conservation des voies de migration pour l’avenir”* |

**RAPPORT DE LA 7ème SESSION DE LA RÉUNION**

**DES PARTIES (MOP7) À L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AEWA)**

**4-8 DECEMBRE 2018, DURBAN, AFRIQUE DU SUD**

**Point 1 de l’ordre du jour. Ouverture de la réunion**

1. Le **Président de la MOP6 de l’AEWA** (Bonn, Allemagne, 2015), M. Fernando Spina, a fait office de président en attendant l’élection du Président et du Vice-président de la MOP7. Il a attiré l’attention sur les tâches incombant aux délégués au cours des prochains jours ainsi que sur les possibilités leur étant offertes, et il a remercié le gouvernement de l’Afrique du Sud et la municipalité de Durban pour accueillir cette réunion.

2. Le **Président** a passé la parole à la **Directrice générale du ministère des Affaires environnementales de l’Afrique du Sud, Mme Nosipho Ngcaba**, modératrice de la cérémonie d’ouverture. Mme Ngcaba a rendu hommage aux Secrétariats du CMS et de l’AEWA pour leur rôle dans l’organisation de la réunion, et a souhaité la bienvenue à tous les délégués en Afrique du Sud. Elle a rappelé que la première Réunion des Parties à l’AEWA avait eu lieu au Cap, et elle a exprimé l’espoir qu’un agenda définissant des actions précises pour 2019-2027 se dégage de la réunion actuelle.

3. Le **Président suppléant du Bureau du maire de la municipalité d’Ethekwini, M. Madlala, parlant au nom du maire, M. Z. Gumede**, a souhaité la bienvenue à tous les participants dans la ville de Durban. Il a décrit l’AEWA comme étant une campagne collective cherchant à protéger les espèces dont le bien-être était très étroitement lié à celui de nos propres espèces, précisant que le déclin du nombre d’oiseaux d’eau dans la Baie de Durban devrait être un appel à l’action.

4. Un message vidéo du Chef Suppléant d’**ONU Environnement, Mme Joyce Msuya**, a été présenté. Mme Joyce Msuya a attiré tout particulièrement l’attention sur le projet sur la résilience des voies de migration au changement climatique, espérant que les principes de conservation, de coexistence et de communication guideront les débats pendant la MOP7.

5. Le Président a lu une déclaration du **Secrétaire exécutif de la CMS, M. Bradnee** **Chambers**, qui ne pouvait pas participer à la MOP7. M. Chambers a remercié le gouvernement de l’Afrique du Sud de sa générosité en accueillant la réunion, et a attiré l’attention sur les résultats de la 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation de l’AEWA constatant qu’une bonne gouvernance était l’indice le plus important pour des populations saines d’oiseau d’eau. Les oiseaux d’eau jouent un rôle crucial dans la durabilité des systèmes de zones humides et des moyens d’existence qui y sont liés.

6. Le **Secrétaire exécutif de l’AEWA**, **M. Jacques Trouvilliez**, a rappelé le profond respect pour la nature manifesté par Nelson Mandela, et le défi posé par le Mahatma Gandhi, convaincu que chaque individu était responsable des changements favorables dans le monde. La MOP7 représente une étape cruciale dans le développement de l’Accord, qui déterminera ce qui va pouvoir être réalisé au cours des dix prochaines années par le biais de l’adoption du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique pour la période 2019-2027.

7. Une vidéo montrant les merveilles du KwaZulu-Natal a été présentée.

8. Un discours important a été fait par **M. Sihle Zikalala,** **Membre du Conseil exécutif (MEC), ministère du Développement économique, du Tourisme et des Affaires environnementales, KwaZulu-Natal**. Il a attiré l’attention sur l’importance des espèces migratrices en tant qu’indicateurs du changement climatique et de la dégradation des habitats au niveau mondial. Il a également souligné l’engagement présent en Afrique du Sud pour la conservation de la nature par le biais de larges partenariats. Il espérait pour la présente réunion des délibérations fructueuses et de solides résultats.

Cérémonie de remise du Prix de l’AEWA pour la Conservation des oiseaux d’eau (point 8 de l’ordre du jour)

9. Le Secrétariat (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité), a introduit la cérémonie de remise du Prix pour la conservation des oiseaux d’eau. Ce prix était remis pour la cinquième fois consécutive. Un appel à nominations avait été lancé en mars 2018, avec juin 2018 comme date butoir. Lors de sa 13ème réunion en juillet 2018, le Comité permanent, avait sélectionné les lauréats suivants :

Catégorie institutionnelle :

La section Conservation de la nature du ministère égyptien de l’Environnement, représenté par M. Ayman Ahmed.

Catégorie individuelle :

M. Ohad Hatzofe - Israël

10. Chacun des lauréats a reçu un Certificat remis par le Président du Comité permanent de l’AEWA et un exemplaire signé d’une photographie d’oiseau d’eau remis par le Secrétaire exécutif de l’AEWA. Les bénéficiaires ont adressé des paroles de remerciement à tous ceux qui avaient soutenu le travail pour lequel ils étaient à présent récompensés.

11. M. Dereliev a présenté un prix spécial, celui de **Président d’honneur de l’AEWA**, à **M. David Stroud** (Royaume-Uni) qui va prendre sa retraite en 2019. M. Stroud a travaillé pour l’AEWA depuis sa création dans le cadre de nombreuses fonctions, et méritait amplement ce titre exceptionnel. Il n’existait jusqu’à présent qu’un seul Président d’honneur, M. Gerard Boere, et M. Dereliev a lu une déclaration de M. Boere félicitant M. Stroud.

**Point 2 de l’ordre du jour - Adoption du Règlement intérieur**

12. Le **Président** a fait référence au document AEWA/MOP 7.2 *Règlement intérieur* et a invité les participants à faire part de leurs commentaires. Personne n’ayant souhaité faire d’observations, la **MOP** a adopté par consensus le Règlement intérieur.

**Point 3 de l’ordre du jour 3. Élection des membres du Bureau**

13. Le **Président** a rappelé que, conformément à l’article 21 du Règlement intérieur, un Président et un ou plusieurs Vice-Présidents devaient être élus. Il a invité les participants à présenter des candidats.

14. **L’Ouganda, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique,** a proposé que la République de l’Afrique du Sud soit choisie pour présider la MOP7.

15. **La Norvège** a présenté l’Ouganda pour la vice-présidence**.**

16. La **MOP** a élu par acclamation l’Afrique du Sud à la Présidence et l’Ouganda à la Vice-Présidence de la MOP7.

17. Prenant place sur le podium, **le représentant de l’Afrique du Sud, M. Shonisani Munzhedzi, Directeur général adjoint pour la Biodiversité et la Conservation, ministère des Affaires environnementales**,a remercié la Réunion de la confiance qu’elle lui avait accordée en le choisissant pour présider les débats de la semaine.

**Point 4 de l’ordre du jour 4. Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail**

18. Le **Président** a présenté les documents AEWA/MOP 7.3 *Ordre du jour provisoire et* AEWA/MOP 7.4 Rev.2 *Ordre du jour provisoire annoté et Programme provisoire*. Il a invité les participants à faire des propositions de révisions ou d’ajouts. Personne n’étant intervenu, la Réunion a adopté les deux documents tels que présentés.

19. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a présenté une brève vue d’ensemble du programme de la réunion et de la procédure concernant le traitement des documents de session, y compris la soumission électronique de déclarations, d’interventions et de propositions d’amendements aux avant-projets de résolution.

20. Le **Président** a invité toutes les Parties souhaitant soulever certains points dans le cadre du Point 30 de l’ordre du jour *Questions diverses*, d’en faire part d’ici le mercredi 5 décembre au matin, afin de permettre aux autres Parties et au Secrétariat de pouvoir réaliser à temps les travaux préparatoires nécessaires.

**Point 5 de l’ordre du jour. Mise en place du Comité de vérification des pouvoirs et des Comités de session**

21. Le **Président** a rappelé que la mise en place d’un Comité de vérification des pouvoirs était une disposition de l’article 19 du Règlement intérieur. Il a invité les participants à présenter des candidats et a noté que le travail du Comité bénéficierait de l’appui du Secrétariat.

22. **L’Ouganda, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique,** a nommé l’Algérie et le Ghana pour faire partie du Comité de vérification des pouvoirs**.**

23. Le **Royaume-Uni** et les **Pays-Bas** ont indiqué leur souhait de faire partie du Comité de vérification des pouvoirs.

24. **La MOP** a approuvé par consensus la constitution d’un Comité de vérification des pouvoirs composé de l’Algérie, du Ghana, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, avec l’appui du Secrétariat (Mme Catherine Lehmann, Administratrice auprès du Secrétaire exécutif).

25. Le **Président** a rappelé qu’il avait été proposé de mettre en place deux groupes de travail : un groupe (WG1) chargé des sujets scientifiques et techniques, et un autre groupe (WG2) s’occupant des questions financières et administratives. Il a invité à présenter des candidats pour les postes de présidents et de vice-présidents de ces deux groupes.

26. **L’Estonie, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États Membres**, a nommé le Royaume-Uni, représenté par M. David Stroud, pour assurer la présidence du WG1 sur les sujets scientifiques et techniques.

27. **L’Ouganda,** soutenu parl’**Islande** et l’**Estonie,** a désigné la Norvège, représentée par M. Øystein Størkersen, en tant que Président du WG2 sur les questions financières et administratives.

28. **L’Ouganda** a désigné l’Éthiopie pour assurer la vice-présidence du WG1 sur les sujets scientifiques et techniques, et le Kenya pour assurer celle du WG2 sur les questions financières et administratives.

29. La **MOP** a approuvé par acclamation les nominations des Présidents et Vice-présidents des deux groupes de travail.

**Point 6 de l’ordre du jour. Admission des observateurs**

30. Le **Président** a présenté le document AEWA/MOP 7.5 Rev.1 *Admission des observateurs*. Il a noté que ce document présentait une liste de pays de l’aire de répartition n’étant pas Parties contractantes, d’organisations intergouvernementales, d’ONG internationales, d’ONG nationales et d’autres observateurs. Il a invité les participants à faire part de leurs observations.

31. Personne n’étant intervenu et conformément aux articles 6 et 7 du règlement intérieur, la MOP a décidé par consensus d’admettre en qualité d’observateurs tous les pays et organisations mentionnés dans le document AEWA/MOP 7.5 Rev.1.

**Point 7 de l’ordre du jour 7. Déclarations liminaires**

32. Le **Président** a indiqué que les Déclarations liminaires écrites des Parties contractantes, des organisations intergouvernementales et des organisations non-gouvernementales apparaîtront dans le compte rendu de la réunion. Il a invité un représentant du groupe de l’Afrique et un représentant de l’UE à présenter de brèves remarques préliminaires.

33. Le représentant de l’**Ouganda**, **s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique**, a fait la déclaration suivante :

« Au nom des Parties contractantes de l’Afrique à AEWA, je souhaite féliciter les Sud-Africains et le gouvernement de la République sud-africaine qui accueillent la MOP7 de l’AEWA dans cette belle ville de Durban. Je félicite également le Président de la MOP7, pour son élection.

Puisque la MOP a lieu dans la région de l’Afrique, je souhaite la bienvenue aux autres régions de l’AEWA dans notre belle Afrique.

L’Afrique jette un regard optimiste sur la MOP7, pensant qu’elle va en effet façonner la conservation des voies de migration pour l’avenir. Pendant que le monde examine comment parvenir à un nouvel accord sur la nature au-delà de 2020, nous devrions dans le cadre de cette réunion conclure un accord sur les oiseaux d’eau migrateurs, qui fera partie du nouvel accord mondial sur la nature.

La région de l’Afrique demeure attachée aux principes et aux objectifs de l’AEWA et, à cet effet, invite toutes les Parties à œuvrer en faveur du maintien des oiseaux d’eau migrateurs dans un état de conservation favorable. À ces fins, nous invitons toutes les Parties à soutenir l’approbation et le financement du Plan d’action pour l’Afrique de l’AEWA, qui est une feuille de route de la conservation des oiseaux d’eau en Afrique.

Alors que nous nous préparons à adopter un nouvel accord sur les oiseaux d’eau migrateurs sous forme du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA, nous devons investir des ressources raisonnables pour permettre sa mise en œuvre.

Nous savons que la situation économique mondiale n’est peut-être pas la plus favorable. Toutefois, la perte des oiseaux migrateurs risque d’aggraver la situation économique puisqu’ils sont sources de moyens de subsistance et dans certains cas sources de développement économique direct.

La 7ème édition du Rapport sur l’état de conservation indique des résultats à la fois positifs et négatifs. Ce qui est clair, cependant, c’est que nous pouvons parvenir à des résultats positifs de conservation si nous luttons pour les oiseaux d’eau dans le cadre de l’AEWA.

La région attend avec impatience des engagements significatifs pendant la MOP7, dans le but d’apporter une contribution positive à l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs. »

34. **L’Estonie, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États Membres,** a fait la déclaration suivante :

« Lors de cette réunion, l’Estonie, assurant la présidence par intérim du Conseil de l’Union européenne au nom de l’Autriche, a l’honneur de s’exprimer au nom de l’Union européenne et de ses États Membres.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude au gouvernement de l’Afrique du Sud pour sa générosité et son hospitalité en accueillant cette réunion, et pour l’accueil très chaleureux que nous avons tous reçu de la part des autorités locales et des habitants de Durban.

Le slogan de la réunion, « Par-delà 2020 : Façonner la conservation des voies de migration pour l’avenir » reflète merveilleusement un objectif central de cette réunion - l’approbation du nouveau Plan stratégique pour la période 2019-2027.

L’UE est engagée dans la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et a une législation forte dédiée à cette conservation - la directive Oiseaux de l’UE -– assurant leur conservation et leur utilisation durable dans ses États Membres. Cependant, l’AEWA est un instrument d’une importance cruciale dans le cadre de l’UE pour renforcer la collaboration le long des voies de migration, y compris celle avec nos partenaires africains, pour notre patrimoine commun que constituent les oiseaux d’eau, et c’est pourquoi nous nous réjouissons tout particulièrement du nouveau Plan d’action pour l’Afrique.

La MOP7 de l’AEWA, ici à Durban, contribuera de manière importante au cadre mondial de la biodiversité après 2020 grâce à ces documents stratégiques. Nous nous réjouissons de travailler avec toutes les Parties sur la suite ambitieuse mais réaliste et réalisable donnée au Plan stratégique actuel, tenant compte des enseignements tirés de la période précédente. Cette décision devrait permettre d’accomplir de réels progrès vers la réalisation des objectifs de notre Accord et de ceux des Objectifs de développement durable, ainsi que des engagements forts de la part des Parties et de toutes les parties prenantes concernées pour stimuler sa mise en œuvre. Une telle action va nous permettre de faire avancer de manière significative la conservation et la restauration de la biodiversité, et des écoservices essentiels à la vie qu’elle fournit. Comme 2020 est proche, nous devons déployer tous les efforts possibles pour réaliser ces buts que nous avons convenus. L’UE et ses États Membres sont pleinement déterminés à poursuivre ce processus.

L’UE et ses États Membres apprécient le travail qui a été mené à bien sur les Plans d’action et de gestion internationaux par espèce. Ils fourniront un cadre important pour la conservation des espèces clés d’oiseaux d’eau migrateurs et des habitats dont ils dépendent tout au long de leurs cycles annuels de migration.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec d’autres Parties contractantes et différents groupes de parties prenantes afin d’accomplir des progrès significatifs sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs.

Pour finir, nous aimerions également adresser nos remerciements et nos félicitations au Secrétariat, au Comité technique et au Comité permanent pour leur important travail de préparation réalisée pour cette MOP. Nous nous réjouissons à la perspective de participer aux cours des prochains jours de manière active et constructive aux discussions pour faire en sorte que cette 7ème Réunion des Parties se déroule avec succès et fournisse des résultats tangibles. L’ordre du jour pour cette MOP offre une réelle occasion d’aboutir à des résultats utiles et fructueux. La réalisation de cet objectif est entre nos mains. »

**Point 8 de l’ordre du jour 8. Cérémonie de remise des prix de la Conservation des oiseaux d’eau**

35. Ce point de l’ordre du jour a été incorporé dans la cérémonie d’ouverture.

**Point 9 de l’ordre du jour. Rapports**

**a. Comité permanent**

36. Le **Président du Comité permanent, Ouganda, représenté par M. Barirega Akankwasah**, a présenté le document AEWA/MOP 7.6 *Rapport du Comité permanent* qui avait été posté seulement très récemment sur le site Web de la MOP7.

37. Le **Président** a invité les participants à faire des observations ou poser des questions.

38. La **Norvège** était préoccupée par la disponibilité tardive du document AEWA/MOP 7.6 et a réclamé dans l’avenir un respect plus strict du règlement intérieur au sujet de la circulation des documents de la MOP auprès des Parties.

**b. Comité technique**

39. Le **Président du Comité technique**, M. Saulius Svazas, a présenté le document UNEP/AEWA/MOP 7.7 Rev.1 *Rapport du Comité technique* décrivant les activités du Comité au cours de la période triennale qui s’est écoulée depuis la MOP6.

40. **Israël,** soutenu par la **Norvège**, a remercié le Président et les membres du Comité technique (CT) pour tous leurs efforts. Il était difficile à croire qu’un si petit groupe ait pu produire un travail si important et d’une si grande qualité.

41. Le **Président du TC** a souligné que 20 documents de la MOP7et8 avant-projets de résolution résultant du travail du CT seront évalués et finalisés au cours des prochains jours.

42. L’**Afrique du Sud** a demandé s’il existait un lien entre le Comité technique et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)**.**

43. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a expliqué que l’AEWA a contribué au processus de l’IPBES par l’intermédiaire de la Famille CMS de manière coordonnée. Le Président du Conseil scientifique de la CMS avait contribué directement au travail du Secrétariat à Bonn.

**c. Dépositaire**

44. Les Pays-Bas ont introduit le Document PNUE/AEWA/MOP 7.8 *Rapport du dépositaire*.

45. La **MOP** a pris note du rapport ; il n’y a pas eu de questions ou commentaires des participants.

**d. Secrétariat**

46. Le **Secrétaire exécutif** a présenté le document AEWA/MOP 7.9 Corr. 1 *Rapport du Secrétariat,* sur les activités du Secretariat depuis la MOP6.

47. La **MOP** a pris note du rapport.

48. **L’Afrique du Sud** a fait observer que beaucoup a été fait, mais qu’il restait encore beaucoup à faire en raison des contraintes liées aux ressources humaines et de la forte dépendance à l’égard des contributions volontaires. Il serait important de savoir quels plans sont en place pour assurer la stabilité des ressources humaines et financières à l’avenir.

49. Le **Secrétaire exécutif** s’est déclaré fier de son personnel dévoué, mais a averti qu’une limite était atteinte en ce qui concerne la capacité du Secrétariat. Des activités supplémentaires ont été permises grâce à l’augmentation des contributions volontaires ; tout semble augmenter, sauf le budget principal. Le Secrétaire exécutif insistera sur la nécessité d’une augmentation du budget lors de la discussion du point 25 de l'ordre du jour.

50. **La Norvège** a attiré l’attention sur le nouveau format du rapport du Secrétariat et a suggéré que lorsque de tels changements étaient apportés au format des documents, ils soient diffusés pour commentaire.

51. Le **Secrétaire exécutif** a remercié la Norvège d’avoir souligné le caractère plus attrayant du rapport. Le Comité permanent avait convenu de la nécessité d’une telle mesure, et le rapport serait maintenant mieux adapté à des fins d’affichage sur le site Web à l’intention d’un plus vaste public, et pourrait aussi être utilisé pour attirer des donateurs potentiels dans le cadre d’une collecte de fonds. Le PNUE avait renforcé son engagement dans le secteur privé, et ce rapport représente une première tentative pour faciliter la tâche de l’AEWA.

**e. PNUE**

52. **Le représentant du PNUE** a présenté un rapport sur les activités du PNUE en lien avec l’AEWA au cours de la période triennale précédente.

53. La MOP a pris note du rapport ; il n’y a pas eu de questions ou commentaires des participants.

**Point 10 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2018 de l’AEWA**

54. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a présenté le Document AEWA/MOP 7.10 *Rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2018 de l’AEWA***.**

55. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres se félicitent des efforts fournis par le Secrétariat pour compiler les données pour le Plan stratégique, qui montrent que les efforts doivent être intensifiés afin d’atteindre les objectifs fixés dans le Plan d’action.

L’UE et ses États membres se félicitent des progrès réalisés au cours de ces neuf dernières années, notamment en termes de renforcement des capacités et de sensibilisation. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que l’objectif du Plan stratégique 2009-1028 de l’AEWA ait été jugé très insuffisamment atteint.

À l’avenir, l’UE et ses États membres considèrent que le Plan d’action stratégique 2019-2027 devrait mettre l’accent sur des actions qui s’attaqueront directement aux facteurs de déclin des espèces dont l’état de conservation est défavorable. »

56. **L’Afrique du Sud** a fait observer que le rapport fournirait des conseils utiles pour le Plan stratégique 2019-2027. Pour une mise en œuvre réussie du futur Plan stratégique, des ressources et une coopération accrues seront nécessaires.

57. Le représentant de l’**Éthiopie** a demandé quels enseignements spécifiques avaient été tirés du processus de mise en œuvre du Plan stratégique. Il a ensuite comparé le niveau de mise en œuvre des objectifs de l’AEWA avec ceux atteints dans le cadre des objectifs d’Aichi de la Convention sur la diversité biologique, qui, à plus de 50 pour cent, sont considérablement plus élevés, et il a demandé les raisons de cet écart.

58. **M Dereliev** a répondu que les enseignements tirés étaient inclus dans le rapport. Il y avait une longue liste de recommandations concernant les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires étaient nécessaires. Tous les enseignements tirés ont été appliqués dans le processus d’élaboration du nouveau Plan stratégique.

59. En ce qui concerne l’écart entre le niveau de mise en œuvre des objectifs d’Aichi et celui des objectifs de l’AEWA, l’explication était que les objectifs d’Aichi avaient une portée très large, tandis que l’AEWA était beaucoup plus spécifique. La qualité des rapports nationaux avait un impact majeur sur le niveau d’évaluation possible, et cela devrait être pris en compte au cours de la période couverte par le prochain Plan stratégique.

60. **L’OMPO** a remercié le Secrétariat d’avoir présenté un rapport impressionnant, mais a regretté qu’il n’ait pas été disponible à temps en français.

61. **M. Dereliev** l’a également regretté ; c’était une question de capacité et de fonds. Telle était la réalité et le Secrétariat s’efforçait constamment de faire autant qu’il pouvait.

62. Sur l’invitation du Président, **M. David Stroud** a brièvement présenté l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP DR2 Rev.1 *Contribution de l’AEWA à la réalisation des objectifs d’Aichi 2020 pour la biodiversité et pertinence des objectifs de développement durable*.

63. **L’Afrique du Sud** a soulevé la question de l’alignement ou de l’incorporation des Objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans les activités de l’AEWA. Il était regrettable que le Plan stratégique précédent ait été adopté avant l’adoption des objectifs d’Aichi et des ODD, et il semblait que le prochain Plan stratégique serait adopté avant que le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 ne soit adopté. En l’absence d’alignement sur ces cadres mondiaux, la pertinence risquait d’être réduite.

64. Le **Président** a fait observer la pertinence de cette question au point 15 de l’ordre du jour.

65. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante **:**

« L’UE et ses États membres reconnaissent le travail accompli par le Comité technique et le Comité permanent, et se félicitent de l’adoption de la Résolution, qui constitue une contribution importante à la réalisation des objectifs d’Aichi 2020 pour la biodiversité.

L’UE et ses États membres tiennent également à souligner que les objectifs fixés par le Plan d’action devraient se concentrer principalement sur le déclin des populations d’oiseaux d’eau.

Deux actions de la France concernant les contributions de l’AEWA pour la période triennale 2016-2018 devraient être ajoutées à l’Annexe 2, comme suit :

Amendements :

Annexe 2 : page 29, objectif 14, colonne « Contribution de l’AEWA pour la période triennale 2016-2018 » : *Début de la mise en œuvre du projet FAO / FFEM / UE RESSOURCE dans les zones humides du Sahel et de la vallée du Nil* ; et à la page 32, objectif 19, « Contribution passée de l’AEWA (1999-2015) » colonne : Outil CSN, outil de formation Voie de migration *et CR-Rom en quatre langues de l’ONCFS* publié. »

66. **La Norvège** a fait écho à la déclaration des collègues de l’UE. Il était important de se concentrer sur le mandat de l’AEWA, qui peut examiner en détail les questions relatives aux différentes espèces. Lorsqu’il s’agissait de formation et de renforcement des capacités, il y avait un certain nombre d’activités internationales qui comprenaient des apports majeurs au renforcement des capacités.

67. **M. Stroud** a répondu à l’intervention de l’Afrique du Sud en reconnaissant qu’il était regrettable que les calendriers des différents processus internationaux soient rarement parfaitement alignés. L’avant-projet de Résolution en question était tourné vers l’avenir, en particulier dans les Annexes 2 et 3, qui font correspondre l’AEWA avec les ODD.

**Point 11 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action 2012-2018 pour l’Afrique**

68. Le **Secrétariat** (Mme Evelyn Moloko, coordinatrice de l’Initiative africaine) a présenté le document AEWA/MOP 7.11 *Rapport sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine de l’AEWA et du Plan d’action 2012-2018 pour l’Afrique de l’AEWA*.

69. Le **Secrétaire exécutif** a rappelé la signature en 2006 d’un Protocole d'Accord entre l’AEWA et trois institutions régionales de formation en Afrique, pour sensibiliser davantage à la conservation des oiseaux d’eau. Après la projection d’une courte vidéo présentant les travaux correspondants de ces institutions, il a invité leurs représentants, ainsi qu’un représentant de la France, en tant qu’hôte de l’Unité de soutien technique pour l’Initiative africaine, à monter sur le podium.

70. **Le représentant de la** **France** (M. François Lamarque) a remis des télescopes et des trépieds, dans le cadre d’un partenariat avec la Kite Foundation, aux représentants de chaque établissement de formation, soit :

* M. Samuel Christian Tsakem, Directeur adjoint, École de Faune de Garoua, Cameroun ;
* M. Hamadi Dulle, Responsable du Département de gestion de la vie sauvage du Collège Mweka de Gestion de la faune sauvage africaine (République unie de Tanzanie)
* M. Solomon Kyalo, Point focal national de l’AEWA, et Mme Catherine Wambari Wekesa, Directrice du Parc national du lac Nakuru, au nom de l’Institut de formation Naivasha du service de la faune sauvage du Kenya.

71. **Le Secrétaire exécutif** a noté que le Secrétariat avait également signé un accord avec une compagnie belge, Sights of Nature, qui fournirait deux paires de jumelles à chacun des instituts de formation ; une pour le meilleur étudiant en ornithologie et l’autre pour la formation des étudiants.

72. Le **Président** a invité les participants à faire des commentaires et à poser des questions concernant l’exposé de Mme Moloko.

73. **L’Égypte** a apprécié la présentation, mais n’a entendu mentionner l’Afrique du Nord qu’en relation avec la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Il serait utile d’entendre des commentaires à ce sujet.

74. **Mme Moloko** a indiqué que de plus amples informations seraient fournies dans le cadre d’autres points de l’ordre du jour, notamment le point 13 sur la mise en œuvre de la stratégie de communication de l’AEWA.

75. **La République centrafricaine** a appelé à un soutien actif de la part du Secrétariat, pour aider à renforcer les capacités des nouvelles Parties d’Afrique, par exemple en préparant des actions et des plans nationaux visant à la mise en œuvre de l’Accord.

76. Le **Président du CT** a fait observer que l’Initiative africaine était un exemple de la façon dont un petit groupe d’experts et un dirigeant dévoué pouvaient accomplir tant de choses, même avec un financement modeste. Il s’agissait peut-être d’un modèle à appliquer dans d’autres régions, par exemple en Asie du Sud-Ouest.

77. **Mme Moloko** a espéré que la mise en œuvre serait encore améliorée à l’avenir ; le Secrétariat continuera de faire de son mieux pour obtenir des ressources pour la mise en œuvre, mais cela dépendrait des Parties, au niveau national et à celui de la voie de migration.

78. La déclaration écrite suivante a été reçue de l’**Estonie au nom de l’UE et de ses États membres** :

« L’UE et ses États membres se réjouissent du rapport soulignant les activités mises en œuvre dans le cadre de l’Initiative africaine et du Plan d’action 2012-2018 pour l’Afrique. Nous apprécions le rôle crucial que joue l’AEWA en soutenant la conservation des oiseaux d’eau en Afrique. L’UE et ses États membres sont heureux d’avoir pu soutenir financièrement certains de ces projets en Afrique dans le cadre du programme « Biens publics mondiaux et défis » (BPMD) de la Commission européenne et autres initiatives. Ce rapport souligne l’importance stratégique du prochain Plan d’action 2019-2027 pour l’Afrique pour atteindre les objectifs de l’AEWA. »

**Point 12 de l’ordre du jour. Analyse et synthèse des rapports nationaux**

79. **Mme Kelly Malsch, Chef du programme pour les espèces, PNUE-CMSC**, a présenté le document AEWA/MOP 7.12 *Analyse des rapports nationaux de l’AEWA pour la période triennale 2015-2017*.

80. Le **Président** a appelé les participants à faire des commentaires et à poser des questions.

81. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres reconnaissent le travail accompli par le Secrétariat dans l’analyse des rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’AEWA pour la période 2015-2017. Nous nous félicitons de ce document qui constitue un instrument important pour améliorer les travaux sur les populations d’oiseaux d’eau migrateurs. Malgré des améliorations d’une période triennale à l’autre au cours de la période 2009-2018, certains des objectifs de la dernière période triennale sont loin d’être atteints. Par conséquent, l’UE et ses États membres invitent les Parties à utiliser les principaux enseignements tirés des rapports nationaux afin d’accroître l’efficacité du prochain Plan Stratégique de l’AEWA. »

82. **Mme Malsch** est d’accord pour souligner l’importance de l’utilisation des enseignements tirés.

83. **Le Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a souligné que seuls 12 pour cent des Parties avaient déclaré disposer d’une protection juridique complète pour les populations de la colonne A de l’AEWA. Il y avait donc un niveau élevé de non-respect des dispositions du traité. Cette question devrait être sérieusement examinée et il faudra peut-être réfléchir à la possibilité d’accroître la capacité des Parties à régler les problèmes de respect des dispositions.

**Point 13 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication**

84. **M. Florian Keil, Coordinateur de l’équipe conjointe de communication des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA,** a présenté le document AEWA/MOP 7.13 *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l’AEWA*.

85. Le Président a appelé les participants à faire des commentaires et à poser des questions.

86. **La Suisse** s’est félicitée des efforts accomplis pour améliorer la coordination au sein de la Famille CMS et a estimé que l’équipe conjointe de communication constituait un bon exemple de synergies.

**Point 14 de l’ordre du jour. Études internationales**

87. **M. Szabolcs Nagy, Conseiller senior, Wetlands International**, a présenté le document AEWA/MOP 7.14 Corr.1 *Rapport sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la zone de l’Accord – Septième édition* (CSR7).

88. La MOP a pris note du CSR7.

89. Le Président a appelé les participants à faire des commentaires et à poser des questions.

90. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres se félicitent de l’effort de collaboration de Wetlands International, BirdLife International, Sovon, le groupe de spécialistes de l’Oie, RDF Conservation et CAFF Bird Group pour préparer la 7e édition su *Rapport sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la zone de l’Accord,* qui souligne l’importance de l’AEWA pour la conservation des oiseaux d’eau migrateurs.

Ce rapport montre clairement que la bonne gouvernance est le principal déterminant de la tendance des populations d’oiseaux d’eau. L’UE et ses États membres réaffirment que la réalisation des objectifs de l’AEWA et sa contribution aux objectifs d’Aichi et aux Objectifs de développement durable nécessitent l’adoption de stratégies proactives qui intègrent la conservation des oiseaux dans un large éventail d’autres politiques d’utilisation des terres. Nous attendons avec intérêt d’être informés des propositions relatives à ces stratégies proactives.

L’UE et ses États membres réaffirment également l’importance et l’intérêt de continuer à mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces et des plans d’action, pour influencer positivement la tendance des populations d’oiseaux d’eau à long terme.

Étant donné que les espèces marines, en particulier, connaissent des déclins considérables, il semble nécessaire de s’attacher davantage à supprimer les raisons de ces déclins.

Nous saluons également la reconnaissance dans le rapport de la contribution clé apportée par le rapport sur l’article 12 de la Directive Oiseaux au Rapport de l’AEWA sur l’état de conservation. »

91. **Israël** apprécie vivement le CSR, mais a demandé des éclaircissements sur deux points : premièrement, la tendance de l’indicateur au titre de l’Objectif 8 et deuxièmement, la contradiction apparente entre les tendances montrées par l’indicateur de l’AEWA sur les oiseaux d’eau et la Liste rouge de l’UICN.

92. **M. Nagy** a répondu que l’indicateur d’origine de l’Objectif 8 était « moins de populations sont inscrites dans la colonne A ». Au fil des ans, il y a eu en fait une augmentation, de sorte que la tendance s’est développée dans la direction opposée à celle souhaitée. En ce qui concerne l’écart apparent entre les tendances affichées par les indicateurs de l’AEWA et ceux de la Liste rouge de l’UICN, la raison en est que l’indicateur de la Liste rouge n’inclut que les populations dont l’état de conservation est par définition mauvais, alors que l’indicateur de l’AEWA inclut les 554 populations d’oiseaux d’eau de la région, indépendamment de leur état de conservation.

93. **L’Afrique du Sud** a souligné que les informations présentées pourraient contribuer utilement à l’élaboration du cadre mondial pour la biodiversité après 2020. La Convention sur la diversité biologique prépare actuellement la 5e édition des Perspectives mondiales de la biodiversité ; ce qui constitue pour l’AEWA une occasion spécifique de fournir des données.

**Point 15 de l’ordre du jour. Adoption du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA**

94. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a présenté le document AEWA/MOP 7.15 *Avant-projet de Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA*.

95. **La Suisse** a félicité l’AEWA pour le nouveau Plan stratégique et s’est particulièrement réjouie de l’approche par étapes des actions d’une MOP à l’autre, ainsi que de la fourniture d’indicateurs spécifiques pour surveiller l’efficacité de la mise en œuvre. Toutefois, la Suisse était préoccupée par le fait que, d’une part, le Plan stratégique était très ambitieux et que, d’autre part, les ressources nécessaires n’étaient pas garanties, ce qui met en péril l’avenir de l'Accord. La Suisse a exhorté toutes les Parties à envisager une augmentation du budget principal lors des discussions à venir.

96. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres reconnaissent la valeur du travail accompli par le Comité permanent, le Comité technique et les groupes de travail sur le Plan stratégique de l’AEWA et le Plan d’action pour l’Afrique pour la période 2019-2027. Nous nous réjouissons du nouveau Plan Stratégique en tant que cadre définissant les actions pertinentes visant à maintenir les espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable ou à les rétablir dans un tel état tout au long de leurs voies de migration (ou : atteindre l’objectif du Plan). Le nouvel avant-projet de Plan stratégique est très complet mais, compte tenu des limitations en cours dans le cadre du Plan actuel et des contraintes budgétaires persistantes, il est trop ambitieux pour la prochaine période. Tout en comprenant qu’il appartient aux Parties contractantes de définir leurs priorités, l’UE et ses États membres sont convaincus qu’il est également très important d’établir de nouvelles priorités au stade du plan, en identifiant les actions les plus importantes à réaliser au cours de la prochaine période. Cela permettra aux efforts et aux ressources de se concentrer sur les actions les plus nécessaires de manière coordonnée le long de la voie de migration d’Afrique-Eurasie.

L’UE et ses États membres estiment que le déclin des populations d'oiseaux d'eau devrait être au centre des objectifs fixés par le Plan Stratégique et le Plan d’action pour l’Afrique. »

97. Le représentant de **l’Ouganda**, **s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique**, a été heureux d’appuyer le nouveau Plan stratégique dans sa forme actuelle. Il a appelé toutes les Parties contractantes à soutenir l’allocation de ressources importantes pour une mise en œuvre efficace.

98. La représentante de l’**Afrique du Sud** a estimé que l’avant-projet de Plan Stratégique 2019-2027 offrait une approche très équilibrée de la conservation des oiseaux d’eau, prenant en compte les questions de conservation, mais aussi le bien-être des humains. Elle a demandé que l’Objectif 2 soit renforcé en ce qui concerne la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, et notamment les Objectifs 1, 2 et 3. Cela rendrait le Plan plus pertinent à l’égard des priorités nationales en matière de bien-être humain. Elle a demandé que l’examen du Plan Stratégique soit étroitement lié à l’examen du budget.

99. Le représentant de la **Norvège** a fait observer que l’avant-projet de Plan Stratégique était très complet, et qu’il serait difficile de faire en sorte que toutes les parties travaillent ensemble. Il était nécessaire d’établir de nouvelles priorités pour les activités, ce qui nécessiterait des ressources supplémentaires. Il a demandé au Secrétariat s’il était prévu de mettre à jour le processus de rapport national au cours de la prochaine période triennale.

100. **M. Dereliev** a répondu en se référant au document AEWA MOP 7.17 *Avant-projet de format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’AEWA 2018-2020.* L’avant-projet de format de rapport national avait été révisé en même temps que le nouvel avant-projet de Plan Stratégique. Les processus de remise des rapports nationaux avaient évolué au fil des ans, et une nouvelle révision du format et du contenu du système en ligne était presque achevée. Le seul chapitre qui n’est pas encore terminé est celui du statut des populations indigènes et non-indigènes. L’intention était de maximiser l’efficacité en compilant ce chapitre de manière à ce qu’il soit aligné sur l’Article 12 relatifs aux rapports dans le cadre de la Directive Oiseaux de l’UE.

**Point 16 de l’ordre du jour. Adoption du Plan d’action 2019-2027 pour l’Afrique**

101. Le **Secrétariat** (Mme Evelyn Moloko, Coordinatrice de l’Initiative africaine) a présenté le document AEWA/MOP 7.16 *Avant-projet de Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique 2019-2027 – un guide de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA dans la région africaine*.

102. Le représentant de l’**Égypte** a estimé que le Plan d’action pour l’Afrique (PoAA) était bien structuré, digeste, complet et détaillé. Il a suggéré qu’une simplification pourrait lui être bénéfique, et que cela pourrait être réalisé grâce à une plus grande hiérarchisation des activités, peut-être par le biais d’un ensemble différent de priorités à chaque période triennale.

103. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États-membres se réjouissent vivement de l’élaboration d’un nouveau Plan d’action pour l’Afrique, tout en reconnaissant que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour mettre en œuvre l’Accord en Afrique. La hiérarchisation des actions exposées dans ce plan contribuera à améliorer son efficacité et guidera les Parties contractantes dans toute réflexion visant à soutenir ces actions. »

104. **Mme Moloko** a fait observer que le Plan prévoyait l’établissement de priorités, et que ces dernières pouvaient varier d’un pays à l’autre et devaient donc être évaluées au niveau national. Elle espérait que chaque pays le ferait. Elle a ajouté que chaque activité apparaissait dans le PoAA dans un ordre logique et qu’il y avait de très nombreux liens entre les objectifs, qui pourraient être brisés si certains éléments étaient supprimés.

105. **L’Afrique du Sud** a estimé que la position du PoAA était similaire à celle du Plan Stratégique. Tous deux étaient bien structurés et ambitieux, mais il était nécessaire de les relier aux discussions budgétaires et de demander à ceux qui étaient en mesure de le faire de contribuer au financement de la mise en œuvre.

106. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev) a présenté l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP 7 DR1 *Adoption et mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique pour la période 2019-2027.*

107. **Israël** a noté que la MOP8 serait l’occasion de réexaminer le Plan stratégique et le PoAA, afin d’apporter des changements à la lumière du cadre mondial sur la biodiversité après 2020 de la CBD. Une proposition d’amendement au paragraphe opérationnel 15 de l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR1 serait proposée au sein du Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques.

**Point 17 de l’ordre du jour. Procédure d'évaluation de la mise en œuvre**

108. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a présenté le Document AEWA/MOP 7.18 Rev.1 *Procédure d'évaluation de la mise en œuvre* – Rapport à la MOP7.

109. La **MOP** a pris note du rapport ; il n’y a pas eu de questions ou commentaires des participants.

**Point 18 de l’ordre du jour. Propositions d’amendements de l’Accord et/ou de ses Annexes**

110. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité), a présenté le document AEWA/MOP 7.19 *Propositions d’amendements des annexes 2 et 3 de l’AEWA à la 7e session de la Réunion des Parties* et l’avant-projet de Résolution associé AEWA/MOP DR3 *Adoption des amendements aux annexes de l’AEWA*. Il a noté qu’aucun commentaire sur les propositions incluses dans le document AEWA/MOP 7.19 n’avait été reçu des Parties dans le délai statutaire de 60 jours avant l’ouverture de la MOP7.

111. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres soutiennent les amendements proposés à la partie du tableau 1 de l’annexe 3 relative aux critères à appliquer lors de la classification des populations d’oiseaux d’eau, à savoir la suppression du mot « *significatif »* du critère « *déclin significatif à long terme* » et l’ajout de deux nouveaux critères pour « *déclin rapide à court terme* ».

L’UE et ses États membres ont approuvé les changements proposés d’état des espèces tels que proposés à l’annexe 1 de l’avant-projet de Résolution 7.3. Parmi les espèces concernées par un changement d’état de la population dans le tableau 1 de l’annexe 3 de l’AEWA, neuf espèces – l’Eider à duvet, le Harle huppé, le Fuligule milouin, l’Huîtrier pie, le Vanneau Huppé, la Barge rousse, la Barge à queue noire, le Bécasseau maubèche et le Chevalier arlequin – sont chassables en application de la Directive Oiseaux de l’UE. Pour ces neuf espèces, les modifications proposées nécessiteraient une modification de la Directive Oiseaux. Étant donné qu’il n’est pas possible de modifier la Directive Oiseaux dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d’adoption des amendements réalisés par la Réunion des Parties, la Commission émet une réserve en ce qui concerne les amendements proposés portant sur ces neuf espèces.

Malgré cette réserve, l’UE demandera à ses États membres de respecter l’objectif de ne pas chasser les espèces concernées. Cela est conforme à la nouvelle liste de l’AEWA.

En outre, pour les populations de cinq espèces – l’Eider à duvet, l’Huîtrier pie, le Vanneau Huppé, la Barge rousse et le Bécasseau maubèche – figurant dans les catégories 2\*, 3\*, ou 4 de la colonne A du tableau 1 de l’AEWA, pour lesquelles les Parties tenteront d’appliquer les principes de prélèvement adaptatif, conformément aux exigences de l’article 7 de la Directive Oiseaux, l’UE pourrait lever ses réserves à leur égard, une fois qu’un mécanisme de prélèvement adaptatif sera en place.

Il va sans dire que l’UE et ses États membres accueilleraient favorablement l’ajout du Cormoran à l’annexe 2, sur la base de la proposition que nous avons faite au Secrétariat de l’AEWA. »

112. **Le Danemark** a fait la déclaration suivante :

« En vertu de l’Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d’Afrique-Eurasie, le Danemark a, en plus de son appartenance à l’Union européenne, un rôle indépendant en tant qu’État responsable des îles Féroé.

À ce titre, agissant au nom des îles Féroé et non pas en tant qu’État membre de l’UE, le Danemark ne soutient pas la proposition de l’Union européenne d’amender l’annexe 2 en ajoutant le Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*). En conséquence, le Danemark n’est pas favorable à l’inscription proposée de la population non UE (mer de Barents) du Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis aristotelis*) dans la colonne A, catégorie 2 du tableau 1 de l’annexe 3 de l’Accord.

En outre, le Danemark n’appuie pas la proposition de l’Ouganda et de l’Union européenne de déplacer toutes les populations de Macareux moine (*Fratercula arctica*) vers la colonne A du tableau 1 de l’annexe 3, ni n’appuie le déplacement de toutes les populations du Petit pingouin (*Alca torda*) vers la colonne A du tableau 1 de l’annexe 3.

Le Danemark estime que la chasse et le prélèvement d’oiseaux et d’œufs des populations de Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*), de Macareux moine (*Fratercula arctica*) et de Petit pingouin (*Alca torda*) effectués dans les îles Féroé devraient rester légaux et ne pas être soumis aux dispositions de l’Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, étant entendu que le Danemark considère que les îles Féroé devraient prendre les décisions appropriées concernant la gestion des oiseaux sur leur territoire, en tenant compte des intérêts locaux et des traditions locales. Les îles Féroé effectuent une surveillance et prennent des initiatives pour assurer une gestion durable des populations locales d’oiseaux. »

113. **La Norvège** s’est déclarée insatisfaite de la proposition de la Commission européenne concernant l’ajout du Cormoran huppé à l’annexe 2 de l’Accord. Il s’agissait d’une espèce chassable en Norvège, où la population de la mer de Barents n’était pas reconnue et où son statut d’espèce migratrice était incertain. Les oiseaux de mer norvégiens étaient étroitement surveillés et rien n’indiquait que cette population remplissait les critères nécessaires.

114. **L’Islande** a appuyé les déclarations du Danemark et de la Norvège concernant les modifications proposées aux annexes relatives au Cormoran huppé, au Macareux moine et au Petit pingouin, et a également considéré que l’estimation de la population d’Oie cendrée était trop faible. Toutes ces espèces étaient chassées en Islande, et soumises à une utilisation traditionnelle dans la législation islandaise. Des réserves devraient être émises si leur état était mis à jour dans les annexes de l’Accord.

**Point 19 de l’ordre du jour. Plans d’action et plans de gestion internationaux par espèce (ISSAP et ISSMP)**

115. Le **Secrétariat** (Mme Nina Mikander, Administratrice de programme associée pour les plans d’action par espèce) a présenté le document AEWA/MOP 7.21 *Résumé de l’état actuel de la production et de la coordination des plans d’action et de gestion par espèce, y compris recommandations de prolongation, de révision ou de retrait à l’intention de la MOP*, et l’avant-projet de résolution associé AEWA/MOP DR5 *Adoption, révision, retrait, prolongation et mise en œuvre des plans d’action et des plans de gestion internationaux par espèce*. Elle a précisé que la MOP a été invitée à envisager l’adoption de deux nouveaux plans d’action internationaux par espèce (ISSAP) et de deux nouveaux Plans de gestion par espèce (ISSMP), ainsi que l’extension de neuf ISSAP, la révision d’un ISSAP et le retrait de trois ISSAP.

116. Le **Président** a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

117. **L’Estonie, au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante :

« Nous pouvons convenir de retirer les ISSAP pour la Bernache à ventre pâle et la Glaréole à ailes noires, et de prolonger de dix ans (2019-2028) les ISSAP pour la Bécassine double, le Fuligule nyroca, le Flamant nain, la Spatule blanche, la Barge à queue noire, l’Érismature Maccoa, le Râle à miroir et le Crabier blanc.

L’UE et ses États membres proposent de prolonger la validité de l’ISSAP pour le Râle des genêts, initialement pour les trois prochaines années, jusqu’à la MOP8, afin de permettre aux Parties d’examiner et d’amender le plan existant si nécessaire, d’examiner les tendances de la population et de rechercher un coordinateur pour mener à bien toute nouvelle extension et réalisation de l’ISSAP.

L’UE et ses États membres proposent de prolonger la validité de l’ISSAP pour l’Oie naine pour les trois prochaines années jusqu’à la MOP8, afin de réviser le Plan d’action en tenant compte des nouvelles informations scientifiques, par exemple concernant la population suédoise, ainsi que l’expérience acquise dans la mise en œuvre du plan actuel. L’UE et ses États membres estiment que tout nouveau mécanisme d’élaboration du plan doit pleinement tenir compte de la protection des espèces prévue par la Directive Oiseaux et qu’un mécanisme doit être mis en place à cet effet.

Nous avons également quelques commentaires techniques. Nous soumettrons également nos commentaires par écrit. »

118. **Mme Mikander** a présenté le document AEWA/MOP 7.22 *Avant-projet de format révisé et conseils pour les plans internationaux par espèce et multi-espèces de l’AEWA*.

119. Le Président a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

120. **L’Estonie, parlant au nom de l'UE et de ses États membres**, a reconnu le travail entrepris par Wetlands International et s’est félicitée de l’élaboration du format et des lignes directrices pour les plans d’action de l’AEWA comme étant une étape nécessaire, mais a proposé d’ajouter un résumé des principales menaces et pressions. Les commentaires techniques additionnels seront soumis par écrit.

121. **Mme Mikander** a brièvement présenté trois ISSAP aux fins d’examen et d’adoption par l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR5, et figurant dans les documents suivants :

* Document AEWA/MOP 23 *Avant-projet d’ISSAP pour la conservation de la Macreuse brune (*Melanitta fusca*) – population de Sibérie occidentale et de l’Europe du Nord/NO*
* Document AEWA/MOP 7.24 *Avant-projet révisé CMS/AEWA du Plan d’action international par espèce pour la conservation de l’Érismature à tête blanche* *(*Oxuyra leucocephala*)*
* Document AEWA/MOP 7.25 *Avant-projet CMS/AEWA/UE/EAAFP du Plan d’action international par espèce pour la conservation du Pélican frisé (*Pelecanus crispus*)*

122. Le **Président** a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

123. **La Norvège** a accepté les propositions mais a fait remarquer une erreur technique apparente dans l’avant-projet d’ISSAP pour la Macreuse brune.

124. **L’Estonie, parlant au nom de l’UE et de ses États Membres,** a reconnu la valeur du travail effectué par les compilateurs et a accueilli favorablement l’adoption de ces trois ISSAP.

125. Le **Secrétariat** (Mme Eva Meyers, coordinatrice - Plateforme européenne de gestion des oies) a introduit deux ISSMP aux fins d’examen et d’adoption par l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR5, et figurant dans les documents suivants :

* Document AEWA/MOP 7.26 *Avant-projet AEWA du Plan de gestion international par espèce pour la Bernache nonnette (*Branta leucopsis*)*
* Document AEWA/MOP 7.27 *Avant-projet AEWA du Plan de gestion international par espèce pour l’Oie cendrée (*Anser anser*) – population d’Europe du Nord-Ouest/Sud-Ouest*

126. Le **Président** a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

127. **L’Estonie, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a fait la déclaration suivante**:**

« L’UE et ses États membres reconnaissent les progrès réalisés en ce qui concerne l’effort de coordination de la gestion de la population de l’Oie cendrée au niveau de la voie de migration, s’il y a lieu, et les mesures visant à empêcher les dommages ou à gérer les risques dans le contexte de la Plateforme européenne de gestion des oies. L’UE et ses États membres acceptent de soutenir l’adoption de l’ISSMP pour l’Oie cendrée - population d’Europe du NO/SO. Cependant, tous les États Membres ne sont pas d’accord sur la valeur ajoutée, et l’ISSMP sera donc seulement mis en œuvre par les États Membres qui le jugent utile. L’UE voudrait demander le Secrétariat de bien vouloir faire mention de cette situation dans le compte rendu de la MOP.

Pour la Bernache nonnette, l’UE et ses États Membres apprécient les importantes améliorations apportées dans l’avant-projet d’ISSMP. Nous voudrions souligner le besoin de certaines adaptations au niveau du texte en vue de l’adoption du Plan. »

128. **L’Estonie, au nom de l’UE et de ses États Membres,** a déposé plusieurs amendements proposés pour l’avant-projet d’ISSMP pour la Bernache nonnette et a confirmé que ceux-ci avaient été soumis par écrit au Secrétariat.

129. **La Norvège** a rappelé que l’avant-projet d’ISSMP avait fait l’objet de plusieurs séries de consultations. Il était donc un peu surprenant que l’UE propose des changements dans une phase si tardive. Il était donc important de voir les propositions de l’UE par écrit afin d’évaluer pleinement leurs implications. La Norvège a également souhaité soulever la question de la sécurité aérienne et des risques potentiels accrus de collisions avec des oiseaux dans les petits aéroports des zones côtières où les oies migratrices sont présentes.

130. **Mme Meyers** a confirmé que le Secrétariat avait reçu les propositions de l’UE par écrit et qu’elle avait incorporé celles se rapportant à l’ISSMP pour la Bernache nonnette dans le document de session AEWA/MOP 7.26 WGP1, qui avait été téléchargé sur le site Web de la MOP7.

131. Le **Président** a confié au groupe de travail sur les sujets scientifiques et techniques la poursuite des discussions, y compris les débats sur l’avant-projet de résolution concerné.

**Point 20 de l’ordre du jour. Oiseaux marins**

132. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a présenté le document AEWA/MOP 7.28 *Plastiques et* *oiseaux d’eau* : *Incidence et impacts,* ainsi que l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP DR6s’y rapportant *Priorités pour la conservation des oiseaux marins empruntant les voies de migration d’Afrique-Eurasie.*

133. Le **Président** a invité les participants à faire part de leurs commentaires.

134. **L’Estonie, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États Membres reconnaissent la valeur du travail réalisé par la RSPB et le Programme mondial de conservation des oiseaux marins de BirdLife International sur l’évaluation des impacts potentiels des plastiques sur les oiseaux marins migrateurs. Nous accueillons favorablement le document AEWA MOP 7.28, le considérant comme une étape importante dans l’amélioration de la planification des réponses à apporter aux déclins des oiseaux d’eau, et tenons compte de ses conclusions et recommandations dans le processus de prise de décision.

L’UE et ses États Membres suggèrent d’assouplir la section opérationnelle de l’avant-projet de résolution dans quelques domaines, afin de permettre une marge d’appréciation en ce qui concerne l’utilisation des conseils. Nous proposons une amélioration et une hiérarchisation plus avant par le Comité technique des actions figurant dans la liste des priorités préliminaires, qui est déjà identifiée dans l’avant-projet de résolution.

L’UE et ses États Membres voudraient souligner que l’impact des prises accessoires peut également être pris en main à l’aide de mesures préventives. Cet aspect pourrait être mieux reflété dans l’avant-projet de résolution.

L’UE et ses États Membres suggèrent quelques changements mineurs dans la formulation du paragraphe 1.3 pour éviter toute ambiguïté, et dans le paragraphe 1.4, ils proposent de modifier la formulation des impacts de la pêche illégale, non réglementée et non consignée (INN). Nous proposons également d’ajouter dans l’avant-projet de résolution, un préambule faisant référence à la résolution 3/7 de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (ANUE) sur les Déchets marins et les Microplastiques (2017).

Dans le document AEWA/MOP 7.30, page 3, paragraphes 13 c, d et e, les politiques de l’UE devraient faire référence à l’Union européenne et non pas à la Commission européenne. Nous allons faire parvenir par écrit les propositions exactes. »

135. Le **PNUE** a rappelé que l’ANUE-3 a accordé une priorité élevée à la pollution. Le PNUE prépare actuellement un Rapport sur la mise en œuvre à ce sujet, auquel le Secrétariat de la CMS avait déjà contribué. Ce rapport sera soumis une nouvelle fois lors de l’ANUE-4 en mars 2019. Le document de l’AEWA sur les plastiques pourrait constituer une contribution utile au Rapport sur la mise en œuvre du PNUE.

136. **Wetlands International** a noté que le document AEWA/MOP 7.28 conclut que les plastiques ont un impact relativement faible au niveau des populations en ce qui concerne les populations de l’AEWA. Cette conclusion semblait en contradiction avec l’annonce faite au point 13 de l’ordre du jour que le plastique serait en 2019 le thème de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM).

137. **M. Dereliev** était d’accordpour direqu’il serait nécessaire de trouver un message soigneusement choisi, mais il a souligné que la JMOM était une initiative mondiale couvrant toutes les espèces d’oiseau partout dans le monde. Le rapport présenté avait une portée relativement faible en termes de taxons et de géographie.

138. Le **Secrétariat** (Mme Nina Mikander) a présenté le document AEWA/MOP 7.29 Rev.1 *Conseils sur les priorités de l’AEWA pour la conservation des oiseaux marins*.

139. Le **Président** a invité les participants à faire des commentaires sur les points de principe. Personne n’étant intervenu, il a chargé le groupe de travail sur les sujets scientifiques et techniques de poursuivre les discussions.

**Point 21 de l’ordre du jour. Surveillance des oiseaux d’eau**

140. **Wetlands International**, représenté par M. Szabolcs Nagy, a introduit le document AEWA/MOP 7.35 *Avant-projet révisé des lignes directrices de conservation de l’AEWA sur la surveillance des oiseaux d’eau (Lignes directrices de conservation de l’AEWA No 9).*

141. **La Gambie** a accueilli favorablement le document et a demandé comment les conditions environnementales des habitats étaient suivies.

142. **M. Nagy** a répondu que des méthodes standards pour la surveillance des conditions des sites étaient toujours en cours d’élaboration. Il y avait plusieurs méthodes employées, et les lignes directrices fournissaient des liens vers un grande nombre de ces dernières. Les pays choisissaient les méthodes appropriées. L’harmonisation, et l’adoption de méthodes modernes telles que la télédétection seraient utiles.

143. Le **Royaume-Uni** a ajouté que le suivi des conditions des sites était couvert par le document AEWA/MOP 7.34 qui avait été présenté plus tôt et qui contenaient des liens vers les recommandations de la Convention de Ramsar à ce sujet.

144. La **Fédération nationale des chasseurs (France)** a demandé comment des données des sciences citoyennes ont été incluses dans l’évaluation des tendances de population.

145. **M. Nagy** a décrit le Recensement international des oiseaux d’eau comme étant le plus large programme des sciences citoyennes dans le monde. Les lignes directrices ont reconnu qu’en dehors de l’Europe, les observateurs tels que le personnel des aires protégées et les organismes cynégétiques étaient souvent en meilleure position pour conduire cette surveillance.

**Point 22 de l’ordre du jour. Conseils sur la mise en œuvre de l’Accord**

146. **Mme Melissa Lewis, au nom du Comité technique de l’AEWA**, a présenté le document AEWA/MOP 7.32 *Avant-projet de conseils pour l’observation des conditions du paragraphe 2.1.3 du Plan d’action de l’AEWA*.

147. **L’Estonie, s’exprimant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États Membres reconnaissent la valeur du travail effectué par le Comité technique sur les conseils concernant l’observation des conditions du paragraphe 2.1.3 du Plan d’action de l’AEWA. Nous sommes favorables à l’adoption de ces lignes directrices comme étant une étape nécessaire vers un cadre clair et compréhensible pour l’usage du paragraphe 2.1.3. »

148. **Mme Lewis** a présenté le document AEWA/MOP 7.33 *Avant-projet de conseils sur les dispositions de l’AEWA relatives aux espèces exotiques.*

149. **L’Estonie, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres,** a fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres reconnaissent la valeur du travail effectué par le Comité technique sur les recommandations portant sur les espèces exotiques. L’UE et ses États Membres notent que tout en travaillant à la mise en œuvre du ‘Règlement (UE) No 1143/2014 relatif à la prévention et la gestion de l’introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes’, la méthodologie de l’évaluation des risques des espèces non indigènes envahissantes a été adoptée. Nous proposons que le Comité technique prenne en considération les méthodologies appropriées d’évaluation des risques, y compris celles employées par l’UE. »

150. **M. David Stroud, au nom du Comité technique de l’AEWA,** a présenté le document AEWA/MOP 7.34 *Avant-projet de conseils pour l’utilisation d’une approche systématique de la réponse aux déclins des* *d’oiseaux d’eau*: *liste de contrôle des actions potentielles.*

151. **L’Estonie, au nom de l’UE et de ses États Membres,** a fait la déclaration suivante**:**

« L’UE et ses États Membres reconnaissent également la valeur du travail effectué par le Comité technique sur l’élaboration de conseils pour l’utilisation d’une approche systématique de la réponse aux déclins des d’oiseaux d’eau : liste de contrôle des actions potentielles. Nous sommes favorables à l’adoption de ces lignes directrices en tant qu’étape importante pour améliorer la planification des réponses aux déclins des oiseaux d’eau.

Nous proposons d’ajouter des références à cinq différents documents d’orientation, disponibles en anglais ; nous soumettrons par écrit ces changements concrets. »

152. Le **Président** a demandé que la réunion examine l’avant-projet de conseils et l’avant-projet de Résolution s’y rapportant AEWA/MOP7 DR8 *Adoption de conseils dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA.*

**Point 23 de l’ordre du jour. Résilience des voies de migration face au changement climatique**

153. **Wetlands International**, représenté par M. Merijn van Leeuwen, a présenté un résumé des résultats du projet sur la résilience des voies de migration face au changement climatique parrainé par l’Initiative internationale pour le climat (IKI) de l’Allemagne, et lancée lors de la MOP6*.*

**Point 24 de l’ordre du jour. Dispositions institutionnelles**

**a. Comité permanent**

154. Le **Secrétaire exécutif** (M. Jacques Trouvilliez), a présenté l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR10 *Dispositions institutionnelles*: *Comité permanent.* La MOP a été chargée de proposer des représentants et des suppléants régionaux pour travailler au sein du Comité permanent au cours de la prochaine période triennale et pour examiner et adopter l’avant-projet de résolution.

**b. Comité technique**

155. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’unité Science, Mise en œuvre et Conformité) a présenté l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR11 *Dispositions institutionnelles*: *Comité technique.*

156. Le **Président** a décidé que, pour gagner du temps, il n’inviterait pas les participants à faire part de leurs commentaires ; les Parties étaient informées de ce qui avait besoin d’être discuté et convenu au sein des groupes régionaux.

**Point 25 de l’ordre du jour. Questions financières et administratives**

**a. Rapport sur les questions financières et administratives pour la période 2016-2018**

157. Le **Secrétaire exécutif** a présenté le document AEWA/MOP 7.36 Rev.1 *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives pour la période 2016-2018*. La MOP a été invitée à prendre note du rapport.

158. Le **Président** a invité les participants à faire des observations sur les points de principe.

159. Comme il n’y avait aucune question de la part des participants, la MOP a pris note du document AEWA/MOP 7.36 Rev.1.

**b. Avant-projet de barème des contributions pour la période triennale 2019-2021**

160. Le **Secrétaire exécutif** a présenté le document AEWA/MOP 7.37 Rev.1 Avant-projet de barème des contributions pour la période 2019-2021. La MOP a été chargée d’examiner la méthode proposée dans le document AEWA/MOP 7.37 Rev.1 et de décider, par le biais de l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR12 *Questions financières et administratives*,de son application pour l’élaboration d’un barème des contributions pour 2019-2021. Les détails seraient discutés dans le cadre du groupe de travail sur les questions financières et administratives.

**c. Avant-projet de proposition de budget pour 2019-2021**

161. Le **Secrétaire exécutif** a présenté le document AEWA/MOP 7.38 *Avant-projet de proposition de budget pour 2019-2021*, qui a établi quatre scénarios budgétaires déterminés par le Comité permanent :

* Scénario 1 : Croissance nominale nulle = 0 % d’augmentation
* Scénario 2 : Croissance réelle nulle = Scénario 1 + 4, 04 % d’augmentation pour tenir compte de l’inflation
* Scénario 3: = Scénario 2 + 4,79 % d’augmentation pour le personnel à temps partiel de la catégorie G et les coûts de fonctionnement
* Scénario 4: = Scénario 3 + 23 % d’augmentation pour le personnel à temps partiel et les coûts de fonctionnement

162. Il a brièvement décrit les implications de chacun de ces scénarios présentés de façon détaillée dans le document AEWA/MOP 7.38, notant que le budget serait discuté en détail dans le cadre du groupe de travail sur les Questions financières et administratives, et adopté par le biais de l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR12 *Questions financières et administratives*.

163. Le **Secrétaire exécutif** a souligné que depuis la MOP4, non seulement il n’y avait pas eu d’augmentation du budget de l’AEWA ; mais qu’il y avait même eu une baisse en valeur réelle due à l’inflation. Il a également rappelé que pendant la dernière décennie un montant total de 820 000 EUR avait été prélevé du Fonds d’affectation spéciale. Si ces tendances devaient perdurer, la viabilité future du Secrétariat serait mise en question.

164. Le **Président** a invité le groupe de travail à examiner plus avant le budget. Il a suspendu la session plénière jusqu’au samedi 8 décembre à 9 heures du matin et a demandé aux deux groupes de travail de se réunir à 16h30.

**Point 26 de l’ordre du jour. Rapports des comités de session**

165. En l’absence du Président de la MOP7, le **Vice-Président**, M. Barirega Akankwasah de l’Ouganda a assuré la présidence. Il a invité le **Président du comité d’accréditation**, l’Algérie, à présenter le rapport final du comité.

166. **L’Algérie** a indiqué que le comité d’accréditation, composé du Ghana, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l’Algérie, s’était réuni les 4 et 5 décembre. Sur les 58 Parties contractantes enregistrées à la MOP7, 55 étaient représentées à la Réunion. Le comité avait examiné les accréditations soumises par 43 Parties et approuvé celles de 39 Parties, tandis que celles de quatre autres Parties étaient rejetées.

167. Le **Président** a remercié le comité d’accréditation pour son travail.

168. **M. David Stroud (R-U), Président du groupe de travail Scientifique et Technique**,a indiqué que le groupe de travail avait engagé une discussion constructive sur dix avant-projets de résolutions et une série de documents justificatifs. Un consensus avait été atteint sur toutes les questions débattues. Il a exprimé ses remerciements à tous les participants et au Secrétariat pour son aide.

169. Le **Président** a remercié le groupe de travail Scientifique et Technique pour son travail approfondi et très efficace.

170. **M. Øystein Størkersen (Norvège), Président du groupe de travail sur les Affaires financières et administratives,** a remercié tous les participants, ainsi que le Secrétariat pour leurs précieuses contributions et pour leurs efforts. Le groupe de travail avait convenu d’un budget à croissance réelle zéro, qui reprenait essentiellement le Scénario 2 des quatre scénarios présentés à la session plénière par le Secrétaire exécutif, le deuxième jour de la MOP (voir paragraphe 166 ci-dessus).

171. Le groupe de travail avait accepté d’appliquer l’échelle d’évaluation 2015 de l’ONU en tant que base de calcul des contributions nationales. Un plafonnement de l’augmentation des contributions à 100 pour cent signifiait qu’aucune Partie ne devrait payer plus du double de sa contribution actuelle. Toutefois, il avait été convenu que deux pays, l’Algérie et le Nigeria, se verraient accorder un plafonnement de 50 pour cent. Une somme modeste de 6 000 EUR serait prélevée sur le Fonds d’affectation pour couvrir ce manque à gagner, comme indiqué au paragraphe 7 et à l’Annexe 3 de l’avant-projet de résolution contenu dans le document/MOP7 DR12 Rev.2 de l’AEWA. M. Størkersen a attiré l’attention sur le fait que la réserve du Fonds d’affectation avait été maintenue à un faible niveau au cours des dix années précédentes.

172. Le paragraphe 14 de l’avant-projet de résolution concernait l’évaluation de la possibilité de suspendre le droit de vote des Parties en retard de plus de trois ans dans le paiement de leur contribution.

173. M. Størkersen a lancé un appel aux contributions volontaires, qui seront particulièrement importantes pour la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique.

174. Il a conclu en reconnaissant que la plupart des membres du Secrétariat étaient sur-performants par rapport au titre de leur poste et à leur échelon salarial, et que la recommandation du PNUE concernant le reclassement de nombreux membres du personnel devrait être prise en considération lors de la MOP8.

175. **Le Secrétaire exécutif** a fait référence aux 6 000 EUR à prélever sur le Fonds d’affectation pour compenser le déficit résultant de l’arrangement spécial pour l’Algérie et le Nigeria. Il a souligné qu’il s’agissait d’une exception qui ne serait pas réitérée à l’avenir.

176. **Le Président** a remercié les deux groupes de travail pour leur minutie, et pour avoir guidé les compromis qui avaient été obtenus lors des réunions des groupes de travail.

**Point 27 de l’ordre du jour. Adoption des résolutions et des amendements aux annexes de l’Accord**

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR1 Rev. 1. *Adoption et mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique de l’AEWA pour la période 2019-2027.***

177. **L’Afrique du Sud** a fait la déclaration suivante :

« Rappelant l’importance cruciale de la collaboration internationale le long des voies de migration afin d’assurer une conservation efficace des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats, qui est fournie dans le cadre de l’AEWA ;

Conscient que le thème de la 7ème session de la Réunion des Parties à l’AEWA est « *Par-delà 2020 : Façonner la conservation des voies de migration pour l’avenir* ».

Appréciant les efforts déployés par toutes les Parties contractantes et tous les partenaires de l’AEWA pour faire progresser la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2018de l’AEWA et du Plan d’action 2012-2018 de l’AEWA pour l’Afrique ;

Conscient des résultats inquiétants de l'évaluation du niveau de mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2018 de l'AEWA ; et

Reconnaissant la nécessité de renforcer encore la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique 2019-2027 de l'AEWA en tant que ligne directrice opérationnelle pour donner forme à la mise en œuvre de l'Accord au cours de la prochaine décennie ;

Le gouvernement de la République d’Afrique du Sud :

S'engage à jouer un rôle de premier plan pour stimuler et faire progresser la mise en œuvre du Plan d’action 2019-2027 de l’AEWA pour l’Afrique (PoAA) adopté par la MOP7 de l’AEWA en tant que guide complet pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 dans la région africaine, en menant une action exemplaire pour appliquer le PoAA au niveau national ainsi qu’en favorisant une coopération plus étroite à l’échelle régionale et tout le long de la route de migration, et en particulier en se faisant le champion de la mise en œuvre du Plan d’action international multi-espèces de l’AEWA pour la conservation des oiseaux marins côtiers du système d'upwelling du courant de Benguela, et des Plans d’action internationaux par espèce pour la conservation du Râle à miroir et de la Grue royale le long des voies de migration concernées, tout en veillant à maintenir un réseau cohérent et complet de sites appropriés, protégés et bien gérés dont l’importance est cruciale pour la survie de ces populations d'oiseaux d'eau migrateurs le long de toutes leurs voies de migration. »

178. **Le Président** a remercié l'Afrique du Sud de sa volonté à s'engager en tant que championne du PoAA, et a proposé d'incorporer la partie opérationnelle de la déclaration dans l'avant-projet de résolution.

179. L’avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR1 Rev.1 a été adopté sous réserve de l'inclusion de la déclaration de **l’Afrique du Sud**.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP AEWA/MOP7 Rev.2** *Contribution de l’AEWA à la réalisation des objectifs d’Aichi 2020 pour la biodiversité et pertinence des objectifs de développement durable.*

180. Cet avant-projet de résolution a été adopté sans autre changement.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR3 Rev.1 *Adoption des amendements aux annexes de l’AEWA***

181. Cet avant-projet de résolution a été adopté sans autre changement.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR4 *Adoption et amendements des définitions et de l’interprétation des termes utilisés dans le contexte du tableau 1 de l’annexe 3 de l’AEWA***

182. Cet avant-projet de résolution a été adopté sans autre changement.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR5 Rev.1 *Adoption, révision, retrait, prolongation et mise en œuvre des Plans d’action et de gestion internationaux par espèce***

183. **Israël** a noté que le paragraphe 6 de l’avant-projet de résolution contenait une liste de plans d’action à retirer, tandis que le paragraphe 7 dressait la liste de ceux devant être prolongés. Une espèce, la Glaréole à ailes noires *Glareola nordmanni,* n’apparaissait sur aucune liste, malgré la discussion engagée lors de la réunion du groupe de travail, qui a résulté dans la recommandation de la prolongation de ce Plan d’action. Israël a suggéré que ce point pourrait être incorporé au paragraphe 9, parallèlement au Plan d’action pour le Râle des genêts *Crex crex*, afin que le Plan d’action pour la Glaréole à ailes noires soit également examiné au cours de la prochaine période triennale.

184. **Le Secrétariat** (M. Sergey Dereliev) a remercié Israël d’avoir pris note de cette omission, et a suggéré que, par souci de clarté, il serait préférable de traiter la prolongation du Plan d’action pour la Glaréole à ailes noires dans un paragraphe distinct.

185. **Israël** a accepté cette solution et a fait confiance au le Secrétariat pour la formulation d’un texte approprié concernant le nouveau paragraphe.

186. L’avant-projet de résolution a été adopté avec l’amendement suggéré par **Israël**, tel que modifié par la suggestion du Secrétariat.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR6 Rev.1 *Priorités pour la conservation des oiseaux marins empruntant les voies de migration d’Afrique-Eurasie***

187. **Israël** a suggéré un amendement textuel mineur au paragraphe 1.4 de l’avant-projet de résolution.

188. Cet avant-projet de résolution a été adopté avec l’amendement suggéré par **Israël**.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR7 Rev.1 *Renforcement du suivi des oiseaux d'eau migrateurs***

189. Cet avant-projet de résolution a été adopté sous réserve de l’inclusion d’améliorations linguistiques dans le texte français, à transmettre au Secrétariat par la **France**.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR8 Rev.1 *Révision et adoption des lignes directrices de conservation***

190. Cet avant-projet de résolution a été adopté sans autre changement.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR9 Rev.2 *Voies de migration résilientes au climat***

191.Ce projet de résolution a été adopté sous réserve de l'inclusion d'une correction typographique au sixième alinéa du préambule, comme l’a souligné la **Slovaquie**.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR10 Rev.1 *Dispositions institutionnelles : Comité permanent***

192. Le **Président** a noté que le deuxième membre suppléant du Comité permanent pour l’Europe et l’Asie centrale était la Moldavie et non pas la Croatie.

193. Cet avant-projet de résolution a été adopté sous réserve de l’inclusion de l’amendement proposé par le Président.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR10 Rev.2 *Dispositions institutionnelles : Comité technique***

194. En réponse à une question de l’Estonie, s'exprimant au nom de l’UE et de ses États membres, le Secrétariat a noté que le document DR12 Rev.2, intitulé Questions financières et administratives, contenait une demande au Comité permanent d'évaluer, en collaboration avec le Comité technique et le Secrétariat, les implications du passage d'un cycle MOP de trois ans et un cycle de quatre ans. Le texte du DR12 Rev.2 n'était pas disponible au moment où le DR11 Rev.2 a été finalisé, mais le Secrétariat devait veiller à ce que le rôle du Comité technique dans l’évaluation soit pris en compte dans le plan de travail du CT pour 2019-2021, qui est joint en annexe au DR11 Rev.2.

195. **L'Estonie, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres,** a confirmé qu'il s'agissait là d'une mesure satisfaisante.

196. **La Belgique** s'est déclarée préoccupée par le grand nombre de postes vacants, en particulier pour les suppléants, indiqué dans la composition proposée du CT pour 2019-2021.

197. Le **Secrétariat** a expliqué que les suppléants ne jouaient un rôle actif que lorsque les représentants régionaux n'étaient pas en mesure de participer. Dans les deux cas où aucun représentant régional n'avait été nommé, conformément au modus operandi du CT, le Président du CT était autorisé à désigner et à nommer des experts qualifiés, en consultation avec les régions concernées et avec le soutien du Secrétariat.

198. Le **Président du Comité technique**, M. Saulius Svazas, a observé que le budget de l’AEWA pour la prochaine période triennale (tel qu’il figure dans l’avant-projet de résolution DR12 Rev.2) serait de nouveau insuffisant pour couvrir le fonctionnement du CT, dont les membres seraient de nouveau obligés de travailler essentiellement sur une base volontaire. Le Président a invité les Parties en mesure de le faire à envisager de soutenir les travaux du Comité technique par le biais de contributions volontaires supplémentaires au budget de l’AEWA.

199. L’avant-projet de résolution DR11 Rev.2 a été adopté sous réserve de l’inclusion de l’adaptation du Plan de travail du Comité technique par souci de cohérence avec le DR12 Rev.2 (tel que présenté par le Secrétariat) et en notant le point soulevé par la Belgique.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR12 Rev.2** ***Questions financières et administratives***

200. Cette résolution a été adoptée sous réserve de l’inclusion de deux amendements mineurs : le premier, présenté par Israël, était d'ajouter « (EN EUROS) » au titre de l'Annexe III ; le second, présenté par la République tchèque, consistait à insérer le mot « volontaire » au paragraphe opérationnel 16 pour lire « ...Fonds d'affectation volontaire (AVL) de l’AEWA... ».

**Avant-projet de recommandation AEWA/MOP7 DRec.7.1 *Procédure d'évaluation de la mise en œuvre***

201. L’avant-projet de recommandation a été adopté sans amendement.

**Avant-projet de résolution AEWA/MOP7 DR14 *Hommage aux organisateurs***

202. **Le Ghana, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique,** a chaleureusement remercié l’Afrique du Sud pour son engagement et les moyens financiers qu’elle a mis en œuvre et dont témoignent le lieu, les installations et les services accordés aux délégués de la MOP7. La région de l’Afrique tient à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de la Réunion, et en particulier les gouvernements allemand, finlandais, suédois et suisse qui ont facilité la participation des délégués des Parties en Afrique.

203. Cet avant-projet de Résolution a été adopté sans amendement par acclamation.

**Point** **28 de l’ordre du jour. Date et lieu de la 8ème session de la Réunion des Parties**

204. Le **Président** a présenté l’avant-projet de Résolution AEWA/MOP7 DR13 *Date, lieu et financement de la 8ème session de la Réunion des Parties à l'AEWA*, notant que le texte ne pourra être finalisé que lorsqu’un pays hôte aura été identifié. Il a donné la parole à toute Partie souhaitant faire une offre pour accueillir la MOP8.

205. **Le représentant de la Hongrie** a donné lecture d’une lettre de M. Zsolt Semjén, Vice-Premier Ministre de Hongrie, envoyée au Secrétaire exécutif en octobre 2018, qui contenait une invitation pour la MOP8 à se réunir à Budapest en septembre 2021 et un engagement de la Hongrie à fournir un soutien financier pour l'organisation de la MOP.

206. L’invitation de la Hongrie a été chaleureusement acceptée par la Réunion, qui a adopté la Résolution **AEWA/MOP7 DR13**, confirmant la Hongrie comme pays hôte de la MOP8, par acclamation.

**Point 29 de l’ordre du jour. Adoption du rapport de la Réunion**

207. L’avant-projet de rapport des sessions plénières des 1er et 2ème jours de la Réunion a été adopté sans amendement.

208. La Réunion a noté que, conformément au Règlement intérieur et à la pratique habituelle de l’AEWA, l’avant-projet de rapport de la session plénière finale serait examiné et approuvé par le Président, avant d’être distribué aux Parties.

**Point 30 de l'ordre du jour. Questions diverses**

209. Le représentant de **l'Afrique du Sud** a rappelé que dans les processus de la Convention sur la diversité biologique, la date du 15 décembre 2018 a été désignée comme la date limite de réception des propositions relatives au Cadre mondial pour la diversité biologique après 2020. Il serait important que l’AEWA agisse rapidement pour transmettre les résultats pertinents de la MOP7.

**Point 31 de l'ordre du jour. Clôture de la Réunion**

210. **La Commission européenne, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres** a fait la déclaration suivante :

« Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au Gouvernement et au peuple sud-africains pour l’excellent accueil qu'ils ont réservé à cette réunion et pour nous avoir donné l’occasion de découvrir de première main la nature et la culture magnifiques de leur pays. Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude aux Présidents et Vice-Présidents de la Réunion ainsi qu’aux Groupes de travail et au Secrétariat de l’AEWA pour tout le travail qu’ils ont effectué pour aider à faire de cette MOP un succès.

Cette réunion a été importante et opportune. Alors que l’UE et ses États membres restent déterminés à progresser vers la réalisation des objectifs de 2020 en matière de biodiversité, le thème central de cette conférence, « Par-delà 2020 - façonner la conservation des itinéraires de migration pour l'avenir », a fourni à toutes les Parties contractantes à l’AEWA une réelle opportunité de façonner notre futur agenda commun.

L’adoption du nouveau Plan stratégique s’étendant de 2019 à 2027 et du Plan d’action pour l’Afrique constituent donc des jalons importants dans la mise en place d'un cadre de coopération et d’action future. Ces plans rendent compte des principaux défis à relever pour réussir une conservation et une utilisation durables, allant du renforcement des connaissances et de la base scientifique à la mise en place d'un fondement juridique fort et de solides mécanismes de gouvernance.

Le succès de leur entreprise dépend de l’engagement de nombreuses personnes ainsi que de l’assurance des ressources nécessaires pour promouvoir l’observation de la mise en œuvre de l’Accord. Ceci demande d’importantes ressources financières. Lors de cette MOP, nous avons eu des discussions sur le budget qui soulignent la nécessité d'avoir des priorités d’action claires afin de pouvoir concentrer nos ressources limitées sur les priorités de conservation les plus urgentes et les plus importantes. En collaboration avec le Secrétariat de l’AEWA, l’UE et ses États membres devront examiner les moyens de soutenir la réalisation des éléments clés du Plan, y compris au moyen d’éventuelles contributions volontaires. À cet égard, l’une des principales priorités de l’UE est de soutenir le développement du renforcement des capacités, de la formation et de l’action en Afrique.

En fin de compte, le succès de la conservation est déterminé par des actions pratiques. Le travail de l'AEWA sur les plans d'action par espèce est un mécanisme de réalisation essentiel. Des progrès importants ont été réalisés lors de cette MOP en ce qui concerne l’adoption de plans, y compris pour plusieurs espèces d’oiseaux d’eau pour lesquels des succès ont été obtenus, et qui entrent en conflit avec les intérêts humains. Ce travail de gestion est important, mais nous nous félicitons tout particulièrement que cette MOP ait reconnu que la planification des actions en faveur des espèces doive se concentrer principalement sur les espèces en déclin. L'Union européenne et ses États membres se sont engagés à continuer de renforcer leur partenariat avec l'AEWA dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action par espèce, y compris, le cas échéant, des approches de gestion adaptative du prélèvement des espèces chassables, afin d'assurer que toute utilisation des oiseaux d'eau soit durable.

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont essentielles à la réalisation de l’objectif de l’AEWA relatif à la voie de migration. Les travaux antérieurs menés dans le cadre du projet « Wings over Wetlands » et d’autres initiatives visant à identifier les zones humides importantes pour les oiseaux d’eau migrateurs restent très pertinents. L’UE et ses États membres ont mis en place un réseau de zones de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux » de l’UE, bien que beaucoup reste encore à faire pour en assurer une gestion efficace. Nous nous réjouissons des mesures destinées à renforcer les réseaux de zones humides protégées le long des voies de migration des espèces et espérons que cela se fera d’une manière qui profite également aux communautés locales qui vivent dans ces zones et en dépendent.

Beaucoup de travail nous attend tous pour réaliser les objectifs de l’AEWA et faire progresser la conservation de notre patrimoine commun d’oiseaux d’eau. L’UE et ses États membres se réjouissent à l’idée de relever ce défi. Enfin, la Hongrie ayant offert d’accueillir la prochaine réunion des parties, l’UE et ses États membres seront heureux de vous accueillir tous à Budapest en 2021. »

211. Le **Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides** a remercié l’Afrique du Sud d’avoir accueilli la MOP7 et le Secrétariat de l’AEWA de s'être engagé dans plusieurs actions communes avec Ramsar, augmentant ainsi les synergies entre les deux traités.

212. Le représentant de **l’Afrique du Sud** (M. Barney Kgope, ministère des affaires environnementales) a fait des remarques de conclusion au nom des autorités nationales, provinciales et municipales. Ce fut en effet un grand plaisir d’accueillir la famille de l'AEWA et il a été difficile de faire ses adieux. Les hôtes se sont félicités que la Réunion ait établi un Plan stratégique et un PoAA clairs et solides en réponse au thème « Par-delà 2020 » de la MOP7. Il a réitéré certains des points saillants de l’engagement de l’Afrique du Sud en faveur de la création et de la gestion d’aires protégées pour la conservation de la biodiversité, qui avait été présenté la veille au soir lors du dîner de gala. L’Afrique du Sud a compris la responsabilité que lui conférait la présidence de la MOP de l'AEWA et s'est engagée à faire la différence au cours de la prochaine période triennale avant la MOP8, notant que la mise en œuvre des décisions de la MOP7 exigerait des champions, des partenariats et des ressources. Derrière chaque réunion réussie, il y avait une équipe formidable ; il souhaitait remercier tous ceux qui y avaient contribué, notamment les délégués eux-mêmes : *« Vous avez été formidables !*» L'équipe du pays hôte a espéré qu'elle avait été en mesure de répondre aux attentes des délégués ; sans mentionner de noms, il souhaitait remercier ses collègues du ministère des Affaires environnementales de l’Afrique du Sud, du département provincial des affaires environnementales du KwaZulu-Natal et de la municipalité d’eTheKwini. Pour finir, il a souhaité « bon voyage » à tous les participants.

213. **Le Secrétaire exécutif de l’AEWA, M. Jacques Trouvilliez,** a fait la déclaration suivante :

« Je voudrais tout d’abord exprimer mes remerciements les plus sincères à nos hôtes :

* Le ministère des Affaires environnementales de l’Afrique du Sud ;
* La Province de KwaZulu-Natal ;
* La municipalité d’eTheKwini ;

Je vous remercie de l’accueil chaleureux ici à Durban et de votre aimable hospitalité. Vous nous avez tous fait nous sentir comme chez nous au cours de cette semaine.

Lors de ces journées, nous avons travaillé ensemble d’arrache-pied pour donner suite au slogan de la MOP7 : « Par-delà de 2020 : Façonner la conservation de la voie de migration pour l’avenir » Je suis très heureux de constater les progrès que nous avons accomplis, mais en même temps, je sais que nous sommes tous très conscients des nombreux défis qui nous attendent encore.

Je tiens à féliciter les Parties pour l’adoption du nouveau Plan stratégique de l’AEWA pour 2019-2027 et du Plan d’action pour l’Afrique, qui esquissent tous deux la voie que nous devrons suivre lors de la prochaine décennie dans le cadre de la conservation des oiseaux d’eau. Bien qu’ambitieux, ces deux plans décrivent ce qu’il faut faire si nous prenons vraiment au sérieux le sort des espèces que nous nous sommes engagés à protéger en vertu de l’Accord. Je suis convaincu que, collectivement, avec des partenariats solides et des ressources suffisantes et en allant au-delà de notre bulle de la conservation, nous serons en mesure de réaliser cette ambitieuse feuille de route. En fait, nous le devons !

En outre, cette Réunion des Parties a adopté des décisions très concrètes sur la conservation et l’utilisation durable de nos oiseaux d’eau : de nouveaux Plans d'action et de gestion par espèce, des priorités de conservation pour les oiseaux marins et des orientations sur la surveillance des oiseaux d'eau, pour n'en citer que quelques-unes.

Je suis également soulagé qu’après des négociations ardues sur le budget de la prochaine période triennale, nous soyons parvenus à un accord qui permettra au Secrétariat de continuer à servir les Parties pendant encore trois ans. À cet égard, je suis très reconnaissant à plusieurs de nos Parties et partenaires pour les généreux soutiens volontaires apportés à l'Accord - toutes les contributions, qu’elles soient modestes ou importantes, sont les bienvenues et sont très appréciées. Ces soutiens supplémentaires sont vraiment cruciaux pour la mise en œuvre de notre Accord. »

214. Le Secrétaire exécutif a chaleureusement remercié le personnel du ministère des Affaires environnementales de l’Afrique du Sud, le Président et le Vice-Président de la MOP ainsi que les présidents des deux groupes de travail et a exprimé sa reconnaissance aux personnes présentes. Il a également présenté ses sincères remerciements aux interprètes, aux rédacteurs des rapports, au personnel local, à l'équipe de soutien technique et logistique, à toute l’équipe du Centre de la Convention Olive, ainsi qu'au Secrétariat de l'AEWA et aux collègues du Secrétariat de la CMS qui ont rendu possible cette MOP7. Il a conclu en reconnaissant les contributions constructives et l’esprit positif de tous les participants et en souhaitant à toutes et à tous un bon retour chez eux.

215. Le Président a ajouté ses propres remerciements, au nom des Parties à l’AEWA, à tous ceux qui ont contribué au succès de la MOP. Il a encouragé tous les participants à réfléchir à une citation qu'il avait remarquée lors de l’excursion « Heritage Trail » de la MOP7 : «*Ce que nous pensons, ou ce que nous savons, ou ce en quoi nous croyons n’a – finalement – que peu de conséquences. La seule conséquence est ce que nous faisons*. » Sur ces mots, il a déclaré la MOP7 officiellement close.